L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

JOURNAL OFFICIEL DU CONSEIL GENERAL ET DE LA PREMIERE MUNICIPALITE—NOUVELLE-ORLEANS, MERCREDI MATIN, 13 SEPTEMBRE 1848.

Imprimé et publié par
MAGNE & WEISSE,
No 83, rue de Chartres, et No. 13, rue du Camp

NOUVELLE-ORLEANS
MERCREDI MATIN, 13 SEPTEMBRE

CANDIDATS WHIGS.
POUR PRESIDENT:
ZACHARY TAYLOR,
DE LA LOUISIANE.
POUR VICE-PRESIDENT:
MILLARD FILLMORE,
DE NEW-YORK.

Ticket Electoral:
PREMIER DISTRICT............JACQUES TOUTANT.
SECOND DISTRICT............J. P. BENJAMIN.
TROISIEME DISTRICT.........MANUEL J. GARCIA.
QUATRIEME DISTRICT.........C. ADAMS, Jr.
CINQUIEME DISTRICT.........JOHN MOORE.
SIXIEME DISTRICT...........JAS. G. CAMPBELL.

Mes voeux sont pour le pays, pour le pays tout entier.—Je désire ardemment et sincèrement que l'homme, quel qu'il soit, qui sera placé à la tete de la Nation, puisse, par une fidele adhesion à la Constitution, nous rendre heureux à l'interieur et nous assurer le respect des peuples.
Z. TAYLOR.

Je desavoue à jamais, et de la manière la plus formelle, toute pensee de mettre en question les droits de proprieté des citoyens du Sud.
MILLARD FILLMORE.

AUX CITOYENS DU SUD.

SOUVENEZ-VOUS que vous ne pouvez pas voter pour Wm. O. BUTLER, candidat à la vice-presidence, sans voter en même temps pour LEWIS CASS, ABOLITIONISTE du Nord.

OPINION DE M. YANCEY,
Ex Représentant democrate de l'Alabama au Congrès, sur LEWIS CASS.

Je ne soutiendrai pas Lewis Cass. Que chacun soit jugé selon ses actes. M. Cass est une girouette politique,—C'EST UN ABOLITIONISTE DE CŒUR, UN FAUX FRERE POUR LE SUD.

M. FILLMORE.

Les journaux democrates sont dans la jubilation. Ils viennent de faire une grande decouverte, vraie ou fausse, nous l'ignorons, et les voilà qui chantent victoire avec une verve et un brio qui feraient croire que M. Cass est déjà elu et que les whigs ont subi partout une honteuse défaite. Il ne s'agit cependant que d'une lettre de M. Fillmore, *écrite il y a dix ans.* Cette lettre qui parait sans date dans les journaux peut avoir été inventée, dans tous les cas on ne nous fournit pas la preuve de son authenticité. N'importe, nous acceptons telle quelle; nous admettons que M. Fillmore l'ait reellement ecrite. S'ensuit-il que ce dernier soit abolitioniste? En vérité l'obstination de certains journaux democrates nous etonne. A mesure que nous renversons leurs preuves et que nous en faisons voir le néant, à mesure que nous démontrons la fausseté de leurs conclusions, qui nous supposons par la base le fragile échafaudage de leur argumentation, ils font un pas de plus dans la carrière et recommencent de plus belle l'ennuyable besogne à laquelle ils semblent s'être voués exclusivement.

Mais ils s'épuisent en vains efforts. La réputation de M. Fillmore est installée sur une trop large base pour que l'on puisse esperer l'en abattre. On aura beau faire, on aura beau dire et operer des batteries au Sud, l'on ne viendra point détruire la raison, ne croiront jamais au prétendu abolitionisme de M. Fillmore. Ce spectre que nos adversaires cherchent à rendre si terrible n'a pas même le pouvoir d'effrayer les enfans. On sent que les démocrates se debattent dans le vide de l'impuissance, qu'ils agitent pour dissimuler la paralysie qui les gagne, et qu'ils prennent l'offensive pour se dispenser de defendre leurs candidats contre des griefs trop reels. L'opinion publique ne prendra pas le change.

La lettre que M. Fillmore a écrite ou n'a pas écrite porte la date du 17 octobre 1838. A cette époque—il y a de cela dix ans—M. Fillmore était candidat pour représenter l'Etat de New-York au Congrès. Quelques citoyens lui posèrent une série d'interrogatoires. Ils lui demandèrent s'il était en faveur du droit de petition, s'il etait opposé à l'annexion du Texas, s'il pensait que le Congrès dût user des pouvoirs que la constitution lui accorde pour abolir le trafic des esclaves entre les divers Etats, et enfin s'il etait favorable à l'interdiction de l'esclavage dans le district de Columbia.

M. Fillmore était alors très occupé. Il rédigea une réponse qui ne l'engageait à rien, bien qu'il comprendre ce qu'il a plus tard déclaré dans sa lettre à M. Gayle, à savoir que l'esclavage ne lui semblait pas un bienfait. Gra quant cependant d'avoir fait une concession dont il pourrait se repentir plus tard, il ajouta:

"Je dois profiter de cette circonstance pour vous faire observer qu'en donnant ainsi mon opinion avec franchise je désire qu'il soit bien compris que je n'entends me lier en aucune façon. Tout en exprimant donc degouvernement, mes sentiments sur les sujets qui interessent ceux dont je brigue les suffrages, je ne veux prendre aucun engagement qui puisse, par la suite, me priver de toute liberté d'action. Mon caractère doit être une garantie suffisante de la manière dont le temporal généralement mon mandat législatif. Chaque fois qu'il s'agit d'une question importante, je me crois tenu de réfléchir, de deliberer avant d'agir; et en ma qualité de législateur surtout, il sera de mon devoir de m'entourer de tous les renseignements necessaires, et de donner toute mon attention aux argumens de ceux qui m'entoureront, avant de donner un vote definitif sur la question. Si je prends l'engagement de suivre telle ou telle ligne de conduite, je cesse d'être un agent responsable et ne suis plus qu'une machine; et si plus tard, les évenements prouvaient, à n'en pouvoir douter, que les mesures que je me serais engagé à soutenir, sont à la fois contraires aux intérêts de mes constituents et honteuses pour moi, il ne me resterait d'autre alternative que de tenir ma promesse, mon repentir serait vain, et aucune puissance ne pourrait me delier de mes engagements. Voilà pourquoi il est, selon moi, non absurde au moins inconvenant de se lier ainsi.

Je sais bien que vous ne me demandez aucun engagement, et je connais trop bien votre bons sens et la justesse de votre jugement pour supposer que vous en ayez eu l'intention ou le desir. Toutefois, j'ai cru devoir vous donner ces explications afin d'eviter que le public puisse s'y méprendre."

On voit donc qu'il se réservait toute sa liberté d'action pour l'avenir. Et ses actes ont prouvé plus tard qu'il avait eu raison de ne plus prendre d'engagement. A peine se fut-il mêlé aux affaires publiques que ses vues s'élargirent; il comprit que l'esclavage, qu'on l'approuvât ou qu'on le désapprouvât, était une de ces questions que le Congrès ne devait pas agiter, et l'on retrouve cette conviction dans tous les votes qu'il a été appelé à donner. Nous ne le defendrons pas de s'être prononcé en faveur du droit de petition; nous l'en louons au contraire; c'est un droit sacré dont on ne saurait interdire l'exercice sans outrager la liberté des opinions qui forme l'essence de la République. Ce droit, nous le savons, a été pendant quelque temps aboli en partie; un Congrès democratique l'a rétabli au moment où M. Polk venait d'arriver au pouvoir.

Quant à l'annexion du Texas, ce n'est plus aujourd'hui une question. M. Fillmore n'était pas d'avis que les Etats-Unis s'incorporassent la jeune République. Qu'y a-t-il là d'étonnant? Il partageait à cet égard le sentiment qui régnait au Nord et même dans une partie du Sud. D'ailleurs, nous le répétons, il ne s'agit pas actuellement de vieilleries, de faits accomplis, irrévocables; nous n'avons à nous occuper que des questions du jour, de la question des améliorations intérieures, par exemple, de la question du veto, de la question de l'esclavage surtout.

Eh bien! nous le demandons, M. Fillmore a-t-il jamais prouvé par ses *actes* qu'il fut abolitioniste? A-t-il jamais proposé d'interdire le trafic des esclaves entre les divers Etats? A-t-il même demandé l'abolition de l'esclavage dans le district de Columbia? Jamais, et les locofocos ne l'ignorent pas. Ils le calomnient donc lorsqu'ils le signalent comme un abolitioniste.

Des ACTES, voilà ce que nous demandons à nos adversaires, des actes *comme ceux qu'a perpétrés M. Cass*, des actes qui ne laissent aucun doute sur l'opinion d'un homme.

Ce qui domine dans la lettre du 17 octobre 1838, qu'elle ait été écrite ou non par M. Fillmore, c'est une haute raison jointe à une noble indépendance: l'auteur de cette lettre, quel qu'il soit, n'a pas craint de dire aux adversaires de l'esclavage dans un langage très clair et tres explicite: Prenez garde, Messieurs, il n'est pas impossible que vous ayez tort. Je ne veux pas vous blamer, mais je n'entends pas non plus m'engager à réaliser votre programme. J'étudierai scrupuleusement toutes les questions publiques, et je me laisserai guider par ma conscience d'homme et de citoyen.

Admettons cependant que cette lettre ait été écrite par Fillmore, ce que nous sommes loin de vouloir nier, admettons encore qu'elle exhale, ce qui est complètement inexact, un parfum d'abolitionisme. Nos adversaires ont-ils raison d'en conclure que le candidat whig à la vice-présidence est hostile à l'esclavage? Mais cette lettre, qu'ils y songent donc, a été écrite *il y a dix ans*; mais M. Fillmore a protesté il y a quelques jours, dans sa lettre à M. Gayle, contre l'accusation d'abolitionisme formulée contre lui par quelques journaux du Sud! Dans ce laps de dix années, M. Fillmore, éclairé par l'expérience, a pu se former une autre opinion sur l'esclavage, si tant est qu'il y ait jamais été hostile dans le sens légal.

M. Cass n'a-t-il pas deux opinions sur cette même question? N'était-il pas, il y a dix-huit mois, un fervent adepte des doctrines qui condamnent l'esclavage? N'a-t-il pas flétri cette institution dans sa brochure sur le droit de visite? Ne s'est-il pas vanté publiquement de n'avoir jamais possedé d'esclaves? N'a-t-il pas exprimé le regret de n'avoir pas eu l'occasion de voter pour le proviso-Wilmot? Eh bien! nos adversaires, lorsque nous leur signalons ces antecédens désastreux de leur candidat, nous montrent pour toute réponse la lettre que celui-ci a adressée plus tard à M. Nicholson et qui renferme une sorte de rétractation. Nous disons une sorte de rétractation, car la conversion de M. Cass n'est qu'apparente; c'est une ruse électorale dont le peuple ne sera pas dupe. Comparez la célèbre épître du candidat locofoco à celle que M. Fillmore a adressée à M. Gayle, et dites-nous de quel côté est la sincérité, de quel côté est la conviction! M. Fillmore ne dit pas, lui, *qu'il croit avoir changé d'avis* sur la question de l'esclavage, mais il écrit franchement, au risque de s'aliéner les sympathies du Nord, que l'esclavage est une question sur laquelle le Congrès n'a pas le droit constitutionnel de statuer, en d'autres termes que l'esclavage est une institution inviolable et qui peut s'étendre même en dehors des Etats où elle est présentement circonscrite, sans que la Législature nationale ait le droit d'intervenir soit pour la consolider soit pour l'interdire.

BUREAU DE SANTE.

Le rapport de ce bureau porte le nombre des morts de la journée d'hier, 12 septembre, à 45, dont 29 de la fièvre jaune.

LES NOUVELLES DU WASHINGTON.—Le télégraphe du Nord a transmis à Charleston quelques nouveaux details des nouvelles apportées par le *Washington.* John Martin, l'éditeur de l'*Irish Felon*, a été condamné à la déportation: son exil durera dix ans. La tranquillité règne à Dublin et dans tout le reste de l'Irlande. La médiation de la France et de l'Angleterre dans les affaires d'Italie paraît présentement avoir de grandes chances de réussite. En Espagne de fréquentes escarmouches ont eu lieu entre les insurgés et les troupes de la reine. Les troubles ne sont pas encore apaisés en Hongrie.

CHARLESTON.—Les élections municipales de Charleston ont eu lieu le 4 de ce mois. M. Hatchinson a été réélu maire à une majorité de 261 voix.

HENRY CLAY.—Un citoyen de Natchez a reçu il y a quelques jours une lettre de Henry Clay. Celui-ci déclare nettement qu'il fera tous ses efforts pour contribuer à l'élection du général Taylor, et exprime son étonnement de ce que quelques personnes aient pu croire qu'il suivrait une autre ligne de conduite.

EST-FELICIANA.—Un grand meeting whig a été tenu le 5 courant dans la paroisse d'Est-Feliciana. Deux mille personnes au moins étaient présentes. M. Jones Stewart, senateur de l'Etat du Mississippi, et M. Bailie Peyton ont harangué l'assemblée et ont réfuté d'une manière éclatante les odieuses accusations portées contre notre candidat à la vice-présidence. Les discours achevés, l'assistance s'est transportée ailleurs et a pris part à un magnifique gala. Les taylorites d'Est-Feliciana sont pleins d'enthousiasme et promettent de donner, en novembre, un vote qui dépassera celui de 1840.

M. L. P. CANONGE. — M. PLACIDE CANONGE est depuis quelques mois à Paris. On sait qu'il s'y est rendu en qualité de correspondant du *Delta*. Les lettres qu'il adresse à ce journal, et que nous avons tous lues, sont remarquables à plus d'un titre. M. Canonge vient de rompre une lance en faveur de la presse américaine que M. Léon Faucher avait attaquée dans un discours prononcé au sein de l'Assemblée Nationale. L'honorable membre s'était exprimé de la manière suivante:

"La presse des Etats-Unis n'est pas politique, c'est une presse locale, une presse d'affaires et même de diffamation. Il n'y a, dans ce pays, qu'un contrepoids à cette liberté absolue, à cette liberté sans limites. Si un jour, par exemple, un journal a publié un article qui ne convient pas à la multitude, la multitude va démolir les presses de ce journal; et puis, pour d'autres articles, c'est le duel à la carabine, ou bien on se rend justice à coups de couteau ou de pistolet. Oui, messieurs, cela est arrivé et c'est ce que l'on appelle dans les Etats de l'Ouest le *lynch-law*."

Notre jeune compatriote, dans une communication adressée au journal la *Presse*, relève avec infiniment de dignité cette accusation dirigée contre le journalisme américain. Nous regrettons de ne pouvoir reproduire toute sa lettre; nous citerons seulement le passage suivant:

Certes, s'il est un pays où le respect du citoyen soit observé, où, quelles que soient son opinion et sa position sociale, l'homme puisse marcher tête haute, sans crainte des clameurs, des invectives, des attentats de la rue, ce pays est le nôtre. je le réclame pour lui.

La liberté de la parole et de la plume y est immense; elle s'étend même à des questions brûlantes, vitales, et j'ai souvent, jusque dans le sein des Etats à esclaves, entendu proclamer les principes subversifs de l'abolitionisme.

Cette liberté pourtant ne dégénère pas en licence, et la diffamation n'obtient pas dans notre presse de faciles entrées d'entrée. Tout au contraire, ceux qui se servent de leurs feuilles comme de débouchés à leurs haines et à leurs colères, sont repoussés par les masses et désignés du doigt.

J'en demande pardon à M. Léon Faucher, la diffamation est antipathique au caractère américain; il dédaigne le scandale, il recule devant lui. En face de la moderation de nos journaux, on croirait même que la liberté de la presse est bâillonnée sur notre terre, où cependant sa voix ne fut jamais étouffée. Il est vraiment rare d'y voir un redacteur se faire l'écho des injures, des calomnies qui se vomissent dans les carrefours, même à l'endroit des hommes publics.

Et que M. Léon Faucher n'aille pas s'imaginer plus longtemps que cette modération soit due à ce prétendu système d'intimidation exercé par la multitude, ou bien encore à cette nécessité de duel qu'encourrait tout signataire d'un article qui aurait pu déplaire.

Non, non, Dieu merci. Le duel n'est pas la dernière raison des républicains de l'Amérique du Nord. Chez eux, au contraire, son usage est généralement frappé de reprobation, et dans bon nombre d'Etats, le seul fait d'envoyer un cartel vous enlève à tout jamais vos droits de citoyen. Quant à ces vengeances indignes, basses, dont parle M. Léon Faucher, il a dû les voir sans doute dans ses cauchemars politiques; elles n'existent que là.

Chez nous la loi est vraiment forte! Les citoyens ont pour elle une obéissance passive. A peu d'exceptions près, les tribunaux sont le dernier terrain où viennent se vider nos différends. La seule voix d'un *policeman* suffit pour disperser des milliers d'individus. Cela est caractéristique.

La multitude ne se porte donc point dans les bureaux d'un journal pour en démolir les presses et le matériel. Aux Etats-Unis, on individualise la presse, et la responsabilité n'est pas rejetée sur un gérant, homme passif, pauvre machine qui ne comprend jamais l'impulsion qu'on lui donne.

L'auteur seul est solidaire de ses écrits, et s'il dépasse les bornes du bon goût et des convenances, deux moyens s'offrent de l'y faire rentrer: le duel, ou la poursuite judiciaire. Pour le duel, je l'ai dit, son usage est tellement honni qu'il a presqu'entièrement disparu de nos mœurs; restent donc les tribunaux, et voilà le vrai contrepoids que nous donnons à cette liberté de la presse, si fort calomniée par M. Léon Faucher.

Chronique Locale.

ENQUÊTE.—Un homme, blanc, a été trouvé mort dans le terrain vacant situé au coin des rues Hevia et Baronne. Verdict: — congestion du cerveau.

RECORDER GÉNOIS.—J. B. Poincey, h. c. l., a été envoyé pardevant la première Cour de district, sous la prévention d'insultes et de menaces faites à M. Gelpi.

— Anne Lewen, f. c. l., a comparu devant la Cour, accusant le nommé Thomas Mahoney de l'avoir insultée et battue. L'accusé a fourni caution pour répondre de sa bonne conduite à l'avenir. Dans le cours de l'interrogatoire, le Recorder ayant découvert que la plaignante résidait dans l'Etat en contravention aux lois sur les gens de couleur libres, lui a signifié d'avoir à sortir de la Louisiane dans un délai de soixante jours.

—VAGABONDS.—John Grehan et Charles Wilson, arrêtés sous prévention de vagabondage, ont été relâchés. Joséphine Smith, n'a pas été aussi heureuse. Faute de pouvoir acquitter une amende de $5, elle a été envoyée en prison pour quinze jours.

—RENVOYÉ DE LA PLAINTE.—Adam Waggetha avait été accusé par Geo. Roesch de l'avoir battu. Envoyé à l'hôpital, Geo. Roesch y mourut. Sa sœur, Marie Roesch, se présente à sa place et accuse Adam Waggetha d'avoir causé la mort de son frère. Le recorder Génois, en l'absence de témoins pour soutenir l'accusation et sur présentation d'un certificat de médecin attribuant la mort de Roesch à la fièvre jaune, renvoie l'accusé de la plainte.

—Thomas Coon, accusé par Anne Fowler de l'avoir maltraitée, et Nelson Anderson par Agnès Shepherd de l'avoir grossièrement insultée, sont tous deux condamnés à fournir caution et s'engagent à respecter la paix publique.

FRANCE.

La commission de Constitution a terminé la nouvelle rédaction de son projet. Le préambule reproduit presque les mêmes idées, sauf quelques modifications. Le général Cavaignac a été invité à se rendre au sein de la commission. Il s'est prononcé, dit-on, d'une manière formelle, en faveur de l'élection du président par le suffrage universel, qui a de nouveau été adopté par la majorité de la commission.

Le général Lamoricière a été aussi entendu par la commission; il a fait des observations sur le chapitre relatif à la force armée, et notamment sur l'interdiction du remplacement, qu'il a approuvée. La commission a maintenu simplement l'article primitif de son projet.

Le rapporteur, M. Marrast, doit soumettre à l'Assemblée le travail de la commission à la fin de cette semaine, ou au plus tard lundi prochain. On pense que, dans tous les cas, la discussion pourra commencer le lundi 28 de ce mois. La commission a décidé qu'elle proposerait à l'Assemblée de ne point se séparer avant d'avoir voté toutes les lois organiques; seulement, après le vote de la Constitution, la session serait prorogée pour un ou deux mois au plus.

Pour hâter les travaux de cette session, le président est, dit-on, dans l'intention de proposer à l'Assemblée de tenir deux séances par jour, l'une le matin, avant midi, pour la discussion du budget, et l'autre de une heure à six, pour celle de la Constitution, afin que les travaux de l'Assemblée puissent être complètement terminés à la fin de septembre.

—Le chef du pouvoir exécutif, M. le général Cavaignac, et le ministre des affaires étrangères, M. Bastide, se sont rendus au sein du comité des affaires étrangères. Plusieurs questions leur ont été posées sur les affaires d'Italie. On leur a demandé d'abord quel était le but et l'objet de la médiation de la France et de l'Angleterre entre l'Autriche et le roi Charles-Albert. M. le général Cavaignac a répondu que, dans l'intérêt de la France et de l'Italie, il importait que cette négociation restât secrète. En conséquence, il a refusé d'entrer dans aucune autre explication à cet égard.

La médiation, a-t-on ajouté, est-elle conforme au vœu exprimé déjà par l'Assemblée en faveur de l'affranchissement de l'Italie? La volonté de l'Assemblée, a-t-il répondu, sera toujours la règle de ma conduite. Mais il a réitéré sa résolution de ne pas donner d'autre réponse; seulement il a assuré le comité que jamais il n'agirait que dans l'intérêt de la France, dans l'intérêt de son honneur et de sa dignité.

Enfin on lui a demandé si dans le cas où la médiation n'aboutirait à aucun résultat, il était dans l'intention de faire la guerre. Le général Cavaignac a déclaré qu'il avait un ferme espoir de maintenir la paix de concert avec l'Angleterre, et qu'il ne ferait la guerre qu'à la dernière extrémité.

Cette déclaration a été très favorablement accueillie par le comité.

La communication des pièces concernant les affaires d'Italie depuis le 12 mai jusqu'au 24 juillet, c'est-à-dire antérieurement au dernier échec du roi Charles-Albert, ayant été réclamée par quelques membres, le général Cavaignac a cru devoir s'y refuser.

FAITS DIVERS.

—Pendant le mois de juillet, les bruits d'une insurrection nouvelle ont à plusieurs reprises agité les esprits. Nous avons été les premiers à démentir ces bruits mensongers, répandus par les ennemis de l'ordre et du progrès par la crainte. La tranquillité, comme nous l'avions annoncé, n'a pas été un instant troublée.

Les mêmes bruits, provenant de la même source, ont circulé, le 15 et le 16 août, dans Paris. Les hommes pour lesquels le calme et la sécurité sont fatals à leurs projets de destruction ont de nouveau annoncé et fait annoncer qu'une grande manifestation se préparait. Comme toujours, les meneurs ont été l'objet de toutes les conversations.

Nous répétons de nouveau que ces fâcheuses nouvelles n'ont aucun fondement, et des renseignements authentiques qui nous parviennent il résulte que la confiance renait d'une manière notable, que l'industrie, complètement paralysée jusqu'aux journées de juin, a repris une partie de son activité ordinaire; les ouvriers, qui ne sont plus sous le joug des excitations et des menaces qu'on a éloignés de leurs travaux, ont abandonné les rassemblements de la rue et les clubs et sont rentrés dans leurs ateliers.

(Le Droit.)

—Les déclarations faites aux mairies de Paris pour, aux termes de la nouvelle loi sur les clubs, tenir de semblables réunions, sont insignifiantes à raison de leur petit nombre. On remarque surtout que les clubs les plus fougueux, d'où sont sorties les proclamations incendiaires et les excitations à la guerre civile, se sont tous abstenus jusqu'à présent de faire les déclarations prescrites par la nouvelle législation.

—L'état du général Bedeau continue à s'améliorer. Les médecins lui ont imposé le repos le plus absolu. On se propose de lui appliquer un appareil au moyen duquel la cuisse blessée pourra être à l'abri de toute espèce de mouvement. Grace à ces précautions, on espère que dans peu de temps le général sera rendu à ses amis et aux affaires de l'Etat.

—Les eglises de Paris, au moment où l'archevêque terminait si glorieusement sa carrière, étaient fort agitées par de nouvelles mesures que voulait prendre ce prélat. Plein du désir d'appliquer le principe démocratique au clergé de son diocèse, il avait résolu, nous assure-t-on, que le casuel serait désormais uniformément partagé entre les divers prêtres de chaque paroisse, et il trouvait des résistances assez vives pour que son autorité disciplinaire eût à s'exercer sur ce sujet.

—La mort de M. Affre ne paraît pas devoir faire abandonner la réforme qu'il avait conçue. L'église de la Madeleine, entre autres, dont le curé avait donné sa démission par suite de la suspension de ses trois vicaires, se trouve encore aujourd'hui administré intérimairement. Si nous sommes bien informés, cette cure importante serait destinée par le nouvel archevêque à un prédicateur célèbre, M. l'abbé Dupanloup.

—On mande de Tours, le 12 août, que l'ex-émir Abd-el-Kader et sa suite vont être internés dans le departement d'Indre-et-Loire. Des ordres ont été expédiés pour que d'ici à quinze jours ils soient installés au château d'Amboise. Cette mesure va assurer à la ville d'Amboise une garnison qu'elle réclamait. Abd-el-Kader est en ce moment, comme on le sait, au château de Pau.

—M. Bulwer est reparti le 14 août pour Londres; son voyage à Paris n'avait, dit-on, aucun caractère politique.

—L'effectif de notre armée de terre, dit un journal français, va s'accroître encore des 80,000 hommes de la classe de 1846, mis en marche du 15 au 20 de ce mois pour les différens corps; 2,302 hommes en sont seulement distraits pour l'armée de mer, l'infanterie et l'artillerie de marine et les équipages de ligne. On sait d'autre part que, depuis la révolution de février, on a appelé à l'activité, 20,150 hommes de la classe de 1842, 35,960 hommes de la classe de 1843, 15,250 hommes de la classe de 1844, 8,000 hommes de la classe de 1845, et 20,000 hommes de la classe de 1846, demeurés en réserve dans leurs foyers; ensemble: 99,360 hommes. Or, l'effectif de l'armée, qui avait été fixé avant la révolution à 342,767 hommes pour 1848, se trouve, depuis trois mois, augmenté de 179,360 hommes, et doit être par conséquent en ce moment de 522,127 hommes.

—Sir Henri Bulwer, l'ancien ministre d'Angleterre auprès de la cour de Madrid, vient d'être chargé par son gouvernement des négociations relatives à la médiation de paix entre l'Autriche et le Piémont.

M. Bulwer, après avoir fait à Paris un séjour de quarante-huit heures, pendant lequel il a eu plusieurs conférences avec le gouvernement français, est parti vendredi dernier pour se rendre à Turin.

—Un bruit dont nous nous faisons l'écho, dit la *Presse*, sans en assumer nullement la responsabilité, circule depuis deux jours dans Paris, et défrayait cet après-midi les conversations dans la Salle des Pas-Perdus de l'Assemblée nationale. On y disait que, lassé du poids des affaires, le général Cavaignac avait annoncé à ses amis qu'il était résolu à se démettre, à la fin du mois d'août, des fonctions de chef du pouvoir exécutif.

—Le *Journal de Saône-et-Loire* publie la lettre suivante adressée à son rédacteur en chef par M. de Lamartine:

"Paris, 4 août 1848.

"Monsieur et cher concitoyen,

"Les suffrages ailleurs sont de la gloire; à Mâcon, ils sont de l'amitié. C'est vous dire combien j'apprécie, au-dessus de tous, ceux que mes concitoyens viennent de me donner. Ils ont pour moi un prix de plus en ce moment; ils arrivent quand les autres s'éloignent. Sorti du pouvoir que je n'ai pas ambitionné, et sorti sans qu'aucun citoyen puisse me demander compte d'une vie, d'une liberté, d'une fortune, je supporte patiemment un moment d'injustice et de calomnie, compensé déjà par bien des retours à la vérité sur mes actes et à l'indulgence pour ma personne; il est doux que ce retour se marque aussi dans mes compatriotes. Il y a longtemps que j'ai dit, en parlant de Mâcon: "*Il y a une patrie dans la patrie, c'est la ville qui nous a vu naître.*"

"C'est à cette patrie que je pense, quand je veux aimer davantage la grande patrie qui nous réclame tous. J'espère aller bientôt lui redemander, pour toute ambition, un peu de ce loisir et de cette affection qui font les deux repos, de l'esprit et du cœur.

"Je n'ai pas besoin de vous redire, monsieur et cher concitoyen, combien il m'a été agréable de voir les sentiments des électeurs contresignés par votre attachement. Le mien vous appartient depuis mon enfance et grandit avec vos services à notre pays.

LAMARTINE."

—*Le Moniteur* un état des insurgés de juin détenus avec indication de leur situation actuelle. Ce document donne le résultat suivant:

Sur un total de 8,238 individus, hommes ou femmes détenus dans les forts, dans les maisons de justice, dans la maison centrale de détention correctionnelle, &c., 7,718 sont valides, 518 sont malades.

L'état sanitaire s'est amélioré, car, il y a un mois que l'on remarquait dans le nombre des malades est de plus d'un sixième, tandis que le nombre des détenus à décru seulement d'un neuvième.

Trois détenus sont morts, un à la suite de pulmonie, deux à la suite de plaies d'armes à feu.

—On lit dans le *Moniteur* du 16 août:

"Un journal a annoncé que M. Lucien Murat était en ce moment en Italie chargé d'une mission politique par le gouvernement français. Le fait est complètement inexact. M. Lucien Murat a demandé et obtenu de l'Assemblée nationale un congé pour aller régler ses affaires de famille."

—Le projet de transporter les insurgés de juin en Algérie paraît prendre de la consistance. On a vu la lettre écrite, à ce sujet, au chef du pouvoir exécutif par M. le général de Létang. Aujourd'hui, le *National* s'exprime en de tels termes qu'il n'y a plus guère à douter de la décision. Ce journal déclare que son adhésion est acquise à ce projet, et se dit *convaincu* que le gouvernement lui donnera son assentiment.

Il y voit une économie pour l'Etat, comparativement à une installation dans la Guyane ou dans toute autre colonie transatlantique; cela n'est pas douteux. Mais il y voit aussi, pour les transportés, l'avantage d'un sol *fécond*, d'une existence *assurée* et d'une *propriété* prochaine. Ces trois points sont forts contestables.

—Lundi, 21 août, l'Assemblée nationale a dû élire son président, en remplacement de M. Armand Marrast, dont les fonctions seront expirées aux termes du règlement.

La réunion du Palais-National et celle de l'Institut proposent et appuieront la candidature de M. de Lamartine.

La réunion de la rue de Poitiers doit tenir une décision sur la candidature qu'elle proposera et soutiendra de son côté.

—Les commissions militaires continuent tous les jours leurs travaux. Depuis un mois que les quatre premières ont été nommées, et quinze jours environ que quatre autres ont été mises en fonctions, le nombre des affaires qu'elles ont examinées s'élève déjà à près de 4,000, qui sont ainsi classées: 150 inculpés sont renvoyés au général commandant la division pour être traduits devant les tribunaux militaires; 1,700 individus, reconnus coupables d'avoir pris part à l'insurrection, sont désignés pour la transportation; plus, 2,000 inculpés ont été mis en liberté par ordre de M. le général Bertrand aussitôt après les décisions prises par les commissions militaires.

ANGLETERRE.

Le gouvernement anglais a du malheur avec les jurés de Dublin. Il vient encore d'éprouver un échec qui est grave dans les circonstances actuelles.

M. O'Doherty, un des rédacteurs de l'*Irish Tribune*, était poursuivi pour *félonie*. Le journal auquel il travaillait était un des plus engagés dans le mouvement qui vient d'avorter en Irlande.

Il a cependant été acquitté, samedi dernier, le jury n'ayant pu se mettre d'accord sur le verdict à rendre. On sait que la loi anglaise exige *l'unanimité* du jury pour la validation d'un verdict.

Le gouvernement anglais va se trouver très embarrassé par suite de ce jugement; car il y a d'autres poursuites intentées contre des journaux, et il est à croire qu'elles auront le même résultat, si on y persiste.

Le *Morning Chronicle* dit que le gouvernement comprendra en un seul complot de *haute trahison* toutes les affaires qui se rattachent aux derniers événements.

Une lettre de Thurles annonce l'arrestation de plusieurs chefs qui avaient jusqu'ici réussi à se soustraire à toutes les recherches. Ces chefs sont MM. Meagher, O'Donoghue, Maurice Connor Leyne. Ils ont été arrêtés dans la nuit, et dirigés immédiatement sur Dublin par un train spécial du chemin de fer.

Le *Morning Herald* annonce que la police a découvert, dans la baie de Dungarvan, 600 barils de poudre, chargés sur un batiment rempli de faux papiers.

Ce batiment paraît avoir été expédié des Etats-Unis. Il avait déclaré les barils de poudre comme barils de farine américaine.

On dit que le Parlement anglais sera prorogé le 24. Il est probable qu'il sera prorogé à un court intervalle.

En Irlande, on a saisi plusieurs centaines de barils de poudre sur un bâtiment qui venait d'Amérique. On surveille attentivement les débarquemens.

AFFAIRES D'ITALIE.

Les affaires d'Italie entrent désormais dans une phase nouvelle. Les événements militaires sont accomplis, la cause italienne succombe, et les provinces du nord sont occupées de nouveau par les troupes de la maison d'Autriche. Mais les arrêts de la force ne sont pas sans appel devant l'opinion européenne, et l'évolution pacifique des négociations va se développer à son tour. La diplomatie s'occupe à réparer maintenant des difficultés que la victoire même ne suffisait pas à décider ni pour un parti ni pour l'autre. Nous attendons ses décisions avec confiance; elles sont le dernier, mais le meilleur espoir de la malheureuse Italie.

Par une convention conclue à Milan entre le maréchal Radetzki et le général Salasco, chef d'état-major de l'armée piémontaise, les Autrichiens rentrent en possession de Peschiera, de Modène, de Parme et de Plaisance. Quant à la stipulation qui concerne la ville de Venise et le fort d'Osopo dans le Frioul, ces places ne pouvaient être exigées du roi de Sardaigne, car elles ne sont pas en son pouvoir; il s'est engagé seulement à en retirer les troupes piémontaises qu'il y avait envoyées, et à rappeler sa flotte. Il est aisé de prévoir que la ville de Venise, livrée maintenant à elle-même, assiégée par terre et par mer, sera bientôt réduite à se rendre aux Autrichiens.

Charles-Albert cependant conserve une attitude aussi noble que ferme devant les rigueurs de la fortune. Dans une proclamation qu'on trouvera plus loin, il ranime le courage de ses peuples et de son armée. Il déclare aux Italiens qu'il ne renonce pas à la lutte, et qu'il la recommencera si les conditions de la paix n'étaient point acceptables. Aux calomnies dont sa conduite à Milan a été l'objet, il oppose la vérité, et il en appelle au jugement impartial de l'histoire.

L'esprit public, à Turin et dans le Piémont, rend parfaitement justice au roi; lui seul paraît sortir sans tache des fatales vicissitudes de cette campagne. Mais l'irritation est grande contre la cour, contre les généraux, contre la noblesse et contre la *camarilla*. Les accusations d'incapacité, d'insouciance et même de trahison se propagent et sont même formellement exposées par la presse. Nous traduisons plus loin un article de l'*Opinione* de Turin, où les noms propres ne sont pas ménagés. On conçoit que nous ne voulions pas nous porter garants de ces vives attaques, et que nous nous bornons à reproduire ce qui s'imprime publiquement en Piémont.

L'invasion des Etats romains, l'occupation de Ferrare et de Bologne par le général autrichien Welden sont l'incident le plus grave du moment. Une pareille agression ne peut se justifier. On ne conçoit pas quel droit et dans quel but le général autrichien se permet une agression impolitique, inutile après la retraite de l'armée piémontaise et tout à fait en dehors du cercle des opérations de l'armée impériale. Les ministres de France et d'Angleterre en Toscane ont protesté tout d'abord contre cette inqualifiable violation. Mais un incident cruel, une collision sanglante qui vient d'éclater à Bologne a donné à cet événement un caractère des plus funestes qui a excité la juste réprobation de tout le corps diplomatique siégeant à Florence.

Si les Autrichiens n'avaient pas provoqué le peuple de Bologne par l'injuste occupation de leur ville, on pourrait dire que les Bolonais ont eu le premier tort dans cette collision en tirant contre un soldat autrichien d'ordonnance. Quoi qu'il en soit, le général Welden ayant voulu imposer à la ville des conditions rigoureuses comme châtiment du délit, la population s'est soulevée tout à coup, le 8 de ce mois; elle a attaqué la division autrichienne en position sur les hauteurs qui domine la ville, et cette population est restée victorieuse. Le général se préparait, le 9, à recommencer le bombardement. Mais, ce même jour, les ministres étrangers qui résident à Florence, ayant reçu la nouvelle des événements de la veille, ont expédié en toute hâte au général une protestation contre sa conduite.

Ces funestes détails n'étaient point encore connus à Rome; mais, dès le 7, le Pape et ses nouveaux ministres avaient envoyé au général Welden une sommation formelle d'évacuer les Etats pontificaux, sous menace de déclaration de guerre et d'appel aux puissances amies du Saint-Siége.

Rien ne peut excuser l'invasion brutale des Etats pontificaux, quand on sait fort bien que Pie IX n'a cessé de nourrir des sentimens pacifiques. Le général Welden déclarait, dans sa proclamation, qu'il venait réprimer l'esprit révolutionnaire, qualifiant ainsi l'esprit libéral des nouvelles institutions données par le pontife à ses peuples. C'est donc maintenant une guerre de politique, une guerre d'opinion que veulent faire en Italie les généraux de l'Autriche. Mais que dira le Parlement autrichien d'une telle conduite? Ces généraux, qui semblaient ne relever que du gouvernement d'Inspruck, seront-ils approuvés par le gouvernement constitutionnel de Vienne dans leur politique anti-libérale, et le peuple autrichien permettra-t-il plus longtemps ce despotisme militaire que l'on peut tourner contre lui?

(Journal des Débats.)

ROME.

Le ministre de la justice a fait à la chambre, le 8 août, au nom du pape, l'importante déclaration qui suit:

"Sa Sainteté considère l'entrée des Autrichiens dans les Etats pontificaux comme une insulte personnelle à lui-même et à son caractère de souverain pontife. Sa Sainteté propose d'envoyer au camp du maréchal Welden une députation composée du cardinal Marini et des princes Corsini et Simonetti, chargés d'insister sur le retrait des troupes autrichiennes, et de menacer le général des troupes [illegible] d'user des moyens en son pouvoir pour obtenir l'évacuation. Sa Sainteté n'a jamais eu l'intention d'empêcher l'exécution des mesures récemment adoptées par le ministre de la guerre pour la défense de l'Etat."

La chambre a décidé, à l'unanimité, qu'un appel serait fait à la France, et le vote a été officiellement communiqué à l'ambassadeur chargé de le porter à Paris.

Le ministre de la guerre avait publié la veille au soir, le 7, une proclamation où, après avoir annoncé l'entrée des Autrichiens dans les Etats romains, il appelait aux armes la garde nationale et les régiments de ligne en garnison [illegible]. Il devait les envoyer [illegible] Cattolica, la seule position [illegible] où il soit possible d'organiser une défense sérieuse.

Voici la traduction d'une lettre en forme de proclamation adressée par le pape Pie IX aux Romains:

"Nous devons, autant qu'il est en notre pouvoir, calmer l'agitation qui s'est emparée des esprits par suite des divers événements qui se succèdent chaque jour, en réclamant votre confiance. Le ministère, qui depuis longtemps avait donné sa démission, renouvelé aujourd'hui ses instances pour qu'il lui fût permis de se retirer: cet état ne pouvait durer; nous avons appelé auprès de nous le prolégat d'Urbin et de Pesaro, le comte Odoardo Fabri, qui est arrivé à Rome et fera partie de la nouvelle combinaison ministérielle. Cet empressement de notre part doit réveiller dans l'esprit de tous les bons citoyens la confiance, qui se consolidera de plus en plus par les soins que le gouvernement laïque jugera opportun de prendre.

"Pourtant quelques personnes craignent qu'on n'ait pas pris les mesures nécessaires pour réparer les faits survenus à Ferrare. Cependant nous n'avons pas hésité à faire connaître nos sentiments publiés déjà par notre cardinal secrétaire d'Etat et redits à Vienne. Nous l'avons déjà dit et nous le répétons encore aujourd'hui, notre volonté est que les frontières de nos Etats soient défendues, et pour cela nous avons autorisé le ministère qui vient de se retirer à prendre toutes les mesures nécessaires.

"Au reste, il n'est que trop vrai que dans tous les temps et sous tous les gouvernements les partis extérieurs ont été mis à profit par les ennemis de l'ordre et de la tranquillité publique pour jeter la division et le trouble parmi les citoyens, que nous avons toujours désiré, et plus particulièrement en ce moment, voir unis et d'accord; que Dieu veille sur l'Italie, sur les Etats de l'Eglise, sur cette ville, et en confie la tutelle à la grande protectrice de Rome, la très sainte vierge Marie, et au prince des apôtres. Et quoique plus d'un sacrilége ait attristé la capitale du monde catholique, nous n'en avons pas moins la confiance que les prières de l'Eglise monteront jusqu'au Seigneur pour faire descendre les bénédictions qui affermissent les bons citoyens et rappellent leurs ennemis dans les voies de l'honneur et de la justice.

"Donné à Rome, le 2 août 1848.
"PIE IX."

AUTRICHE.

On écrit d'Inspruck (Tyrol):

"Aujourd'hui, à huit heures du matin, S. M. l'empereur est partie avec la famille impériale pour Vienne. La députation de l'Assemblée nationale l'a devancée pour apporter cette heureuse nouvelle aux Viennois. La garde civique et la garnison étaient rangées sur deux haies sur toute la route. S. M. trouvera réunies les compagnies de chasseurs et ses fidèles Tyroliens qui l'attendent pour lui dire adieu."

PRUSSE.

On écrit de Berlin:

"Il y a eu dans la seule journée d'hier dix-sept cas de choléra de constatés. Depuis l'irruption du fléau à Berlin, vingt et une personnes y ont succombé. C'est d'ailleurs bien le choléra asiatique qui vient séjourner parmi nous.

ESPAGNE.

La reine d'Espagne a pu monter à cheval ces jours derniers.

Il y avait près de quatre mois qu'elle était privée de cet exercice qu'elle aime de passion et dans lequel elle excelle.

Le corps diplomatique a été invité, par une circulaire du ministre des affaires étrangères, à se rendre à Séville, pour assister aux couches de Mme la duchesse de Montpensier et aux fêtes du baptême.

Le général Serrano quitte la capitainerie générale de Grenade. On met en avant des raisons de santé. Il est remplacé par le général Campozano.

On assure que M. Gonzalez Bravo ne sera pas déporté aux îles Mariannes. Il va recevoir, dit-on, des passeports pour l'étranger.

On ignore complètement ce qu'est devenu Cabrera. On dit qu'ayant réuni une bonne somme d'argent, il est parti pour Londres afin de continuer avec Montemolin. Quoiqu'il en soit, il est certain que Cabrera manque et que personne ne peut dire s'il est mort ou vif. Les trabucaires sont en décadence, ils se présentent en grand nombre aux autorités, et l'anarchie s'habituelle des factieux, augmente en raison de la méfiance qu'ils ont les uns des autres. Chacun travaille pour soi.

ALLEMAGNE.

La nouvelle déjà donnée par les journaux anglais et allemands, que les gouvernemens de France et d'Angleterre seraient d'un commun accord intervenus dans la contestation existant entre le Danemark et la Confédération germanique, au sujet du Schleswig-Holstein, se trouve aussi confirmée par la *Gazette des Postes* de l'*intérieur*, de Stockholm (feuille officielle), qui, dans son numéro du 4 août, reproduit cette nouvelle et y ajoute que les cabinets de Paris et de Londres ont déclaré conjointement et formellement au gouvernement central de l'Allemagne que toute agression ultérieure de la part de l'Allemagne contre le Danemark serait regardée par la France et par l'Angleterre comme une déclaration de guerre faite contre elles par la Confédération germanique.

Le même journal de Stockholm rapporte que, par suite de cette nouvelle, qui venait d'arriver de Malmoe, où se trouve, comme on sait, le roi Oscar Ier, le grand-maréchal du royaume, président de la Diète générale de Suède, a convoqué en séance plénière les quatre Ordres de la Assemblée, et leur a annoncé que la Diète, qui était sur le point d'être close, serait prolongée indéfiniment, et que tous les membres en congé seraient invités à revenir au plus vite à leur poste.

Par ordre du roi, tous les conseillers d'Etat qui se trouvaient à Stockholm sont partis le 3 août de cette capitale, pour se rendre auprès de S. M., à Malmoe.

RUSSIE.

Les journaux de Saint-Pétersbourg annoncent qu'après avoir bombardé Gergebildane le Caucase, les troupes russes, sous les ordres du prince Argoutinsky, se sont emparées de cette place. Les Circassiens, que commandait Schamyl en personne, auraient perdu toute leur artillerie.

Un ukase de l'empereur ordonne une nouvelle levée de recrues; sur mille hommes, sept.

—On écrit de Saint-Pétersbourg, le 4 août:

"Le choléra continue à diminuer à Saint-Pétersbourg et à Moscou. Il commence aussi à perdre de son intensité à Riga.

"A Saint-Pétersbourg restaient en traitement, avant-hier au matin, 1,785 cholériques, chiffre qui est de 331 au-dessus de celui du 30 juillet.

"Vu cette progression descendante du choléra, la police vient de faire fermer quatre des six grands locaux qu'elle avait fait ouvrir pour servir d'hôpitaux spéciaux aux personnes atteintes de l'épidémie.

"A Riga, il y a eu le 24 juillet, 285 nouveaux cas de choléra, 85 guérisons et 91 décès; le 25, 256 nouveaux cas, 100 guérisons et 86 décès. Le 27, il restait en tout 890 malades.

"A Moscou, le nombre total des personnes frappées du choléra était, le 26 juillet, de 1,206, c'est-à-dire 302 de moins que l'avant-veille."

Décédé hier à sept heures un quart, à l'Evêché, le Révérend Père Jn. Bte. Léon MAISOUNABE, S. J. Son enterrement aura lieu cette après-midi, à quatre heures. Le convoi partira de l'Eglise de l'Evêché. Les amis et connaissances du defunt sont invités à y assister.

A une Assemblée des Officiers de la Société Hébraïque de Bienfaisance (Hebra Lemaltef Hassadek) de la Nouvelle Orléans, tenue le 11 courant, les résolutions suivantes ont été adoptées à l'unanimité:

Attendu qu'il a plu à la Divine Providence d'appeler à elle notre vénéré collègue DAVID SANGER, ci-devant tresorier de cette Association, et attendu que la bonté charitable de son cœur, et le zèle qu'il a déployé en remplissant les devoirs de sa charge, ont toujours eu pour base les principes sur lesquels cette institution a été fondée;

IL A ÉTÉ RÉSOLU que les Officiers de la Société Hébraïque de Bienfaisance de la Nouvelle-Orléans déplorant la perte de leur frère bien aimé DAVID SANGER, doivent à sa mémoire ce témoignage; que, en perte les prive d'un de leurs membres les plus actifs et enlève aux pauvres un de leurs meilleurs amis;

RÉSOLU que la [illegible] portera pendant 30 jours, le deuil du défunt, comme une faible marque de son respect;

RÉSOLU que des copies de ces résolutions seront envoyées à la famille du défunt et à la Congrégation Hébraïque de la Nouvelle-Orléans, dont il était Président au moment de sa mort.

Par ordre de la Direction,
13 sept J. WAGNER, Secrétaire.

LISTE MARITIME.

Port de la Nouvelle-Orléans.

EXPEDIES.
Goelette Republicana, Careaga, pr Campêche.
Wm Ebbett, Pennell, pr Pensacola.

ARRIVES.
Navire Ashland, Harding, de Boston.
Goelette Piedemont, Brightman, de Sisal.
Europena, Brown, de Matagorda.
—STEAMERS.—
Oregon, Mines, de Mobile.
Eliza, Lovely, de Bayou Sara.
Lupe, [illegible], de [illegible].
Belle Creole, [illegible], de Bayou Sara.
Chester, Martin, de la Balise.

MEMORANDA.
NEW-YORK, 1er septembre—Arrivés, navires Fairfield, de la Nlle-Orléans, brick Orbit (de la Nouvelle-Orléans) de St-Yago de Cuba; 2 septembre, expédié, navire Pharsalia, Allen, pour la Nouvelle-Orléans; arrivée, goelette des Etats-Unis Sarah, Hoyt, de.

BOSTON, 31 aout—Arrivés, navires Peter Marcy, Marcy, (de la Nouvelle-Orléans), de Portsmouth; barque Turbo, de la Nouvelle-Orléans; 1er septembre, expédiés, navires Oxnabridge, Taylor; Columbus, Balch; South-Carolina, Owen, pour la Nouvelle-Orléans.

Ports étrangers.
LIVERPOOL, 13 aout—Arrivés, navires Sailor Prince; 18, Independence, et Miss Perrie, tous de la Nouvelle Orleans; 15, Pa[illegible], navire Brandywine, pour la Nouvelle-Orléans.
LISBONNE, 21 juillet—Arrivé, navire Hamlet, de la Nouvelle-Orléans.
BORDEAUX, 7 aout—Arrivé, navire Ferrière, Orland, la Nlle-Orléans.
BREME, 10 aout—Arrivés, navires Kepler; 11, Atlas; 12, Morillo, tous de la Nouvelle-Orléans.
CLYDE, 11 aout—Arrivé, navire Franconia, de la Nlle-Orleans.
COWES, 11 aout—Arrivé, navire Columbia, de la Nlle-Orléans.

Navires en chargement.
LIVERPOOL—Navires St-George, Bromham, Erin's Queen, et Acteon, tous pour la Nouvelle-Orléans.
HAVRE—Navire Ferrière, pour la Nouvelle-Orléans.
BORDEAUX—Navire Oronoko, en charge pour la Nlle Orleans.

LIGNE DES STEAMERS CUNARD.
DE LIVERPOOL.
Hibernia pour Boston, Samedi 26 Aout.
Europa pour New York, Samedi 2 Sept.
America pour Boston, Samedi 9 Sept.
D'AMERIQUE.
Hibernia de Boston, Mercredi 20 Septembre
Europa de New-York, Mercredi 27 Septembre
America de Boston, Mercredi 4 Octobre

LIGNE DU HAVRE.
United-States, du Havre pr New York, 2 septembre

AVIS.
LE soussigné s'étant établi au Vieux Bassin, No. 130, pour la vente de *Bois de Chauffage, Charbon de Bois, Briques, Sable*, etc. etc., espère que les familles de cette ville, et ses amis, voudront bien lui accorder leurs encouragements.
13 sept—1 EUGENE STAES.

BRIQUES A FEU.—800 briques à feu, à vendre par C. J. WHEELER,
13 sept 5, Bank Place.

SACS en pitre—50,000 sacs neufs de 2 1/2 à 3 1/2 boisseaux, à vendre par C. J. WHEELER,
13 sept 5, Bank Place

CORDE ET TOILE D'EMBALLAGE—100 pièces toile du Kentucky, et 100 rouleaux Corde, à vendre par C. J. WHEELER,
13 sept 5, Bank Place

CIGARES de la Havane—Un grand assortiment des meilleures qualités, Regalias, Imperiale, Cazadores, Canones, Milords et Principes, à vendre à très bas prix, par J. M. CABALLERO,
13sept 32, Vieille-Levée

SALSEPAREILLE.—32 balles Salsepareille, des meilleures qualités, à vendre à bas prix, par J. M. CABALLERO,
13sept 32, Vieille Levée.

GOMME DE COPAL.—Un beau lot, à vendre par J. M. CABALLERO,
13sept 32, Vieille Levée.

VANILLE—1 caisse gousses de vanille, à vendre pour clore une consignation, par J. M. CABALLERO,
13sept 32, Vieille-Levée

VRAIS CIGARES PRINCIPES—120,000 débarqués de la barque Courrier, à vendre par J. M. CABALLERO,
13sept 32, Vieille-Levée

SUCRE—200 caisses sucre blanc, en débarquement de la barque Courrier, à vendre par J. M. CABALLERO,
13sept 32, Vieille Levée

Cotons Avariés,
VENANT d'arriver par le navire Union, au magasin de marchandises seches (Cheap cash dry goods store) situé à l'encoignure des rues Bourbon et Bienville.
4 caisses coton avarié par l'eau de mer [illegible]
Aussi—3 caisses indiennes, ou couleur du meilleur goût à 7 c.
4 caisses " " " à 10 c.
2 do " françaises.
2 balles coton du pays.
—Toujours en main—
Un grand assortiment d'articles de fantaisie, tels que: savon, eau de Cologne, essence, &c. &c.
Le public est invité à venir visiter le magasin.
13 sept—3

Aux Entrepreneurs.
NOUS avons quelques briques à feu anglaises que nous offrons à vendre à bas prix. Elles sont très convenables pour carreler les cours et les planchers par l'eau comme les briques ordinaires, ce qui préserve de l'humidité. Nous les recommandons tout particulièrement.
13 sept ALFRED KEARNY & Co 48 Magasin.

CONSULAT DE FRANCE.
AVIS MENSUEL.—SEPTEMBRE 1848.
SONT invités à se présenter à ce Consulat, pour affaires qui les intéressent, les personnes dont les noms suivent:

A
Arnold John. Andermann.
B
Bergerie. Bourcelle Super.
Barelle Vve, née Legendre. Bulot Adeline Mlle.
C
Castel, distillateur. Charlemaine Charles Hyp.
Castel François Victor Auguste
Couverberg Coustaut.
D
Deslonches (les époux). Delahermer Franç. Vve Auguste.
Dardenne. Dubois Nicolas.
F
Ferral Vincent.
G
Granjean H. B. Gaytté Joseph.
Jarry, les époux.
L
Léon Eloi Auguste. Loyn Pelagrie.
Laborde Achille. Lapoulade.
Lemonnier Frederic. Leloc, les époux.
M
Melbac. Husson Joseph.
Menard Gabriel. Mourre Gustave, les époux.
Mourns Anthelme.
O
Ougier Léon.
P
Porry Alexandre. Pierre Julien
Pradier Gilbert. Platant Pierre Charles.
R
Rebouche Victor.
S
Schwartz Eugène.
La chancellerie du Consulat de France, située encoignure Remparts et St. Pierre, est ouverte tous les jours, de dix heures du matin à trois heures de l'après-midi. 13sept

5 piastres de Recompense.
PARTIE marronne le 28 août dernier, la mulâtresse MARIA LOUISE, taille de 5 pieds 3 pouces, âgée de 26 à 27 ans, teint clair, cheveux rouges et plats, ayant une cicatrice sur le front d'une autre sur la levre supérieure; toutes les dents de devant de la machoire supérieure manquent. Elle parle Anglais, Français, Espagnol et Allemand. La récompense ci-dessus sera payée à quiconque la ramènera chez le soussigné ou la logera dans une des geoles de Paroisse. ANDRE GRASSO,
13 sept Encoignure Marais et Orléans.

$10 DE RECOMPENSE.
CHEVAL EGARÉ. — Parti de la rue Dauphine le 2 septembre, au matin, un beau cheval noir d'environ 16 mains de haut, ayant une cicatrice sur le dos, marquée par des poils blancs; le poil de la croupe est un peu usé. La personne qui le ramènera chez le soussigné recevra la récompense ci dessus.
MOUTON, Perfumer,
13 sept—3t encoignure Toulouse et Dauphine.

$30 de recompense.
SONT partis marrons, samedi passé 9 courant, de l'habitation de F. Ed. Fazende, paroisse d'Orléans, les deux nègres suivants, Caleb GIBSON et Thomas PATTERSON; le premier est âgé de vingt ans, taille d'environ 5 pieds, fortement constitué et ayant une cicatrice au front; le second à peu près du même âge et de la même taille, ayant une blessure produite par une hache au-dessus de la cheville du pied droit.
La récompense de $15 par chaque sera donnée par le soussigné à quiconque les ramènera ou les logera dans une des geoles de cette ville.
H. GILLY,
12 sept—3f No 84, rue St Louis.

Au Magasin de Grande Variété.
TATOUT FRERES,
No. 161, rue de Chartres, encoignure Toulouse.
RECOIVENT dans ce moment un grand assortiment de marchandises par les navires Union, Gertrude, Forest King, Memphis de New-York.
20 caisses bas blancs coton, pour dames et pour fillettes, Nouveauté.
2 caisses bas blancs fins et extra fins.
5 caisses bas coton, en couleurs diverses.
10 do chaussons coton gris pour hommes.
12 do do do écrus pour dames.
12 do do do en couleur pour enfants.
20 do papier à lettre et foolscap, qualités assorties.
10 caisses cartes à jouer à une qualité.
10 do encre à écrire, noire et bleue.
500 ballots ficelle coton, ciree No. 4, 6, 8, assortis en couleur et [illegible].
1 caisse épingles fines, qualité assortie.
5 caisses lacets pour souliers 1/2 et 3/4 yarde.
25 caisses allumettes bonne qualité.
6 caisses baleines pour robes et corsets.
Aussi par les derniers arrivages d'Angleterre,
Un joli assortiment de coutellerie de poche et de table.
3 caisses ciseaux qualités assorties.
1 do rasoirs fins et ordinaires.
2 do aiguilles à coudre bonne qualité.
3 do bas en laine pour dames, aussi en mérinos.
5 caisses chaussons pour hommes, même qualité.
3 do bas et chaussons pour enfants de 1 à 3 do.
2 do éperilles en coton et laine.
Ils ont aussi constamment en magasin, un grand assortiment de marchandises anglaises, françaises, allemandes et du pays, qu'ils offrent à vendre à des prix très modérés. 12 sept.

Grande vente au prix coutant, De Marchandises Sèches.
No 26, rue de Chartres, à deux portes de la rue de la Douane.
C. M. SIMPSON avant un grand assortiment de marchandises pour familles, et habitations, achetées à l'encan et à très bas prix engage les acheteurs à profiter de son bon marché. On trouvera chez lui:
Robes de toutes espèces et à la dernière mode.
Mousseline françaises grande largeur, bon teint à 18 3/4 cents la yarde.
Mousselines extra fines, à grand rabais.
Do do do pour deuil et demi deuil
Barége à bon marché, pour [illegible] le stock de la saison.
Barége pure laine, à 30 cents la yarde.
Toile du Nord pour robes de voyage.
Guingham fil, très riche et nouveau genre.
Grand assortiment de guingham, à bon marché, venant de l'encan.
Indiennes françaises, 1 yarde de large à 18 3/4 cts.
Do anglaises et américaines au dessous du prix de fabrique, de 6 à 12 cents la yarde.
Mousseline blanche, à carreaux et à raies.
Jaconnas blancs, percale et mousselines Suisses.
Soierie noire et en couleur.
Shals en soie, un grand assortiment.
Do en barége et en mousseline brodée.
10 caisses toile d'Irlande qualité supérieure, de $34 $15 la pièce, garantie pure fil et blanchie sur l'herbe.
L'ouvrée d'Ecosse et de Russie.
Nappes damassées de toute dimension, à très bas prix.
10 caisses mouchoirs pur fil, achetés à l'encan, de $1 à $3 50 la douzaine.
Mouchoirs extra fins et brodés.
Mousquiquaires de toutes espèces, fil et coton.
Do [illegible] et en mousseline.
Rideaux brodés et mousselines à rideaux.
150 douzaines bas de coton, premiere qualité et à très bas prix.
[illegible] pour habitation.
L'attention des habitans et des marchands est appelée à la vente, au prix coutant, des articles d'habitation.
Kersey et Linsey pour habillements de nègres.
Cotonnades françaises et américaines.
Coton, [illegible] Indienne.
Chemises de toute qualité.
Coton à [illegible] des meilleures manufactures.
Coton Lowell de toute espèce.
[illegible] de couvertes communes pour nègres.
Toutes les marchandises ci-dessus, ainsi que d'autres articles de fond, en gros et en détail pour du comptant.

CHAMPAGNE & VIN MUSCAT. — 75 paniers Champagne de grandes et petites bouteilles, des marques de la Cloche et de la Comète. 80 caissons vin muscat de Frontignan, à vendre par NUMA LACOSTE,
17aout 147, Royale.

GOUDRON, Brai, Résine et Térébenthine—200 barils des chantiers de Wilmington, à vendre par ALF. KEARNY & Co,
12 aout 28, rue des Magasins.

HUILE de Palma Christi, 1re qualité, en barils, à vendre par H. BONNABEL,
19 mai 37 Tchoupitoulas.

ASSEMBLEES.

QUATRIEME DISTRICT—PREMIERE MUNICIPALITE.
ROUGH AND READY CLUB.
Les membres de ce Club et les personnes favorables à l'élection du Général TAYLOR sont priés de se réunir jeudi, 14 courant, à la salle Orléans, rue d'Orléans, vis-à-vis le Théâtre.
G. DEBUYS, } Secrétaires.
O. LEBLANC, }

CLUB ROUGH AND READY
Du 6me District de la 1ère Municipalité.
Une Assemblée régulière de ce Club aura lieu tous les vendredis, à 7 heures P. M., au No 24, Front Levée, entre Hôpital et Quartier (au premier).
Le Club sera ouvert tous les jours, de 9 heures du matin à 7 heures du soir, et on y trouvera les journaux de la localité.
Tous les Whigs du District sont invités à venir nous rendre visite.
LEON SERÉ, Secrétaire.
12 sept

Le consignataire et le capt. de la barque française CEPHALIDE ne répondent pas des dettes contractées par l'équipage.
12 sept D'LANATA.

Le paquebot SOUTHERN, capt. Ghuplur, de New-York, est en déchargement au présent No. 1, vis-à-vis la rue St-Joseph. Les consignataires sont requis de faire recevoir leurs marchandises sur la Levée, dans le cas contraire, elles seront emmagasinées à leurs risques et périls.
J. W. STANTON & CO,
11sept Encoignure Magasins et Lafayette

MAIRIE DE LA NOUVELLE-ORLEANS,
Le 12 septembre 1848.
AVIS est par le présent donné qu'il sera vendu, sur les lieux, par l'encanteur de la Municipalité No Un, la maison, briquetée entre poteaux, qui existe actuellement sur la continuation de la rue du Quartier, entre Plauche et Villeré. La vente aura lieu le jeudi 14 du courant, à midi précis, sous la direction du Voyer.
Conditions—Comptant. L'acquéreur devra faire enlever [illegible] maison.
11sept A. D. CROSSMAN, Maire.

Banque [illegible] Presse à Coton de la Levée.
LA Direction de cette institution a déclaré aujourd'hui un dividende de huit pour cent, provenant des profits de l'année dernière et payable aux actionnaires ou à leurs représentants dûment autorisés. F. V. FORSTALL, secrétaire.
12 sept—6f

MME MACE informe respectueusement les dames de cette ville qu'elle vient de recevoir de Paris, un joli assortiment de bareges imprimés, unis et brochés, mousseline soie et mousseline, grenadine de nouveauté, rubans de barége & rubans, brodes et festonnés, qu'elle vendra à des prix modérés.
12sept—3 34, Chartres, enc. Bienville

ROUES ET CHARRETTES POUR PLANTATIONS.—Le consigné a toujours en main un grand assortiment de roues de toutes espèces avec ou sans essieux. Charrettes, timons, axes en bois et en fer, brouettes, brouettes à terre, et aussi un grand assortiment de roues convenables pour le Texas et le marché mexicain, fabriquées dans les meilleures manufactures de Philadelphie, et à vendre à bas prix.
12 sept—6f JAMES D. DENEGRE, 27 Vieille Levée

A LOUER le haut de la maison située rue Royale, entre St Louis et Toulouse, No 152. Le magasin No. 1, rue de la Nouvelle-Levée, entre Hospital et Bienville.
Le bureau No. 3, rue du Canal, entre St Charles et Carondelet, avec [illegible] auquel pendant un bureau aurait la jouissance, pour le temps qu'elle y demeurerait, de tout le mobilier qui s'y trouve, consistant en bureaux, tables, installations, [illegible] &c. Possession en peut être donnée immédiatement.
La maison à deux étages, en briques, rue Julia, entre Baronne et Philippe, à partir du 1er novembre prochain.
S'adresser à EDW. SHIFF,
12 sept No 76, rue du Canal.

[illegible]—Charbon.
2000 barils charbon de Pittsburg.
1000 do de Cannel Anglais.
500 boisseaux Antracite.
2000 boisseaux Tradewater.
Le tout sera vendu en lots à la convenance des acheteurs et à bas prix. S'adresser au dépôt No. 161, rue St Louis, entre Bourgogne et Dauphine.
11 sept—1 m J. C. LABATT.

Toiles pour le Marché mexicain.
30 caisses platille royale,
10 do Britannias,
5 do Estopillas,
15 do Brocatelles à raie,
10 do [illegible] fantaisie ouvré,
10 do [illegible] et imitation mousseline,
A vendre par McDOWELL & PECK,
11 sept 96, rue Gravier.

NOUVEAU SYSTEME DE VIDANGES
A LA POMPE
AVEC DESINFECTION ET POSES DE POMPES
INODORES PORTATIVES.
THIMAILLE, Entrepreneur,
Passage de la Bourse, No 9,
Entre St-Louis & Conti.
12aout—1an Et encoignure Camp et Poydras.

Docteur BENEUFBOURG,
DE LA FACULTÉ DE PARIS.
Cabinet & Résidence, au coin des rues de l'Annonciation & Richard.
30aout—1m

CARREAUX DE MARBRE—3,000 beaux carreaux de marbre d'Italie, à vendre à bas prix pour clore une consignation, par P. H. MONSSEAUX,
11 sept rue St Louis, 218, au marble yard.

CHAUX—1,000 barils chaux fraiche supérieure, en debarquement et à vendre par P. H. MONSSEAUX,
10sept rue St Louis, 218, au marble yard.

D[illegible]—[illegible] en magasin et à vendre par H. A. NORCROSS,
30 juil 60, rue des Magasins

CLOUX—500 barillets cloux, à vendre en magasin par H. A. NORCROSS,
30 juil 60, rue des Magasins

SUCRE blanc de la Havane, en magasin et à vendre par LABORDE & XIQUES,
21aout 31, rue de la Commune

A VENDRE aux magasins de la Douane:
1000 caisses St. Julien;
30 barriques vin de Marseille, Bedford.
21 juil D. LANATA, 9 et 10 Jefferson.

CHAUX—1000 barriques chaux de Thomaston, en déchargement et à vendre par JOHN STROUD & CO,
11 sep 146, rue Commune

CHAUX DE STE-GENEVIEVE pour la fabrication du sucre—300 barils, à vendre par JOHN STROUD & Co
11 sept 146, rue Commune.

CIMENT et Plâtre de Paris—720 barils à vendre par JOHN STROUD & Co,
11 sept 146, rue Commune.

CRINS A PLATRER en boucauts, barils et sacs, à vendre par JOHN STROUD & Co,
11 sept 146, Commune

BRIQUES A FEU de Pensacola—35,000 en déchargement de la goëlette Mystick, à vendre par JOHN STROUD & Co,
11 sept 146, Commune.

COTONS OSNABURGS ET ECRUS—
80 balles 7/8 coton osnaburgs supérieurs.
40 do 4/4 cotons écrus pour draps.
20 caisses [illegible] bauchie Mohawki.
20 do [illegible] do do Ogden.
A vendre par McDOWELL & PECK,
11 sept 96, rue Gravier.

CLOUTERIE DE CHAUX—En débarquement et à vendre par NATHAN JARVIS & CO,
16juil Enc. Magasins et Commune

DAMEJEANNES FRANCAISES—[illegible] damejeannes de 5 gallons, en débarquement du navire Europe, et à vendre par LEOPOLD [illegible],
15jn 60, rue St-Louis.

PLATRE—100 barils plâtre Wotherspoon, et Crotone, en gros et en détail, à vendre par JOHN MAYMAN & Co,
78, rue Poydras et 11, Magasins Rouges, 3me Municipalité. 7sept

EN magasin—1,000 boites et 1000 demi boites sardines, à vendre par S.D. GRATIAA,
23 aout 28, Natchez.

CAFE de la Havane—200 sacs qualité supérieure à vendre par J. W. STANTON & Co,
21 aout Encoignure Magasins et Lafayette.

CAFE de Java—100 sacs, à vendre par J. W. STANTON & Co

GRAISSE—43 barils, en magasin et à vendre par GEO. FORMAN,
9 sept 73, Tchoupitoulas.

CAFE de Rio—1000 sacs première qualité, en double sacs, en vendre par J. W. STANTON & Co,
9 sept Encoig. Magasins et Lafayette.

HUILE de baleine—1,800 gallons huile d'hiver et épurée, à vendre par J. W. STANTON & Co,
31 juil enc. Magasins et Lafayette.

CRINS POUR PLATRIERS—20,000 boisseaux en barriques, barils et sacs, à vendre par JOHN HAYMAN & CO,
78, rue Poydras, et 11, Magasins Rouges, 3me Municipalité

RESINE—1,000 barils résine, à vendre par JOHN HAYMAN & CO,
78, rue Poydras, et 11, Magasins Rouges, 3me Municipalité. 11sept

RESINE—100 barils Nos. 1 et 2, à vendre par JOHN HAYMAN & CO,
78, rue Poydras, et 11, Magasins Rouges, 3me Municipalité. 11sept

CHAUX DE L'OUEST—1,000 barils, à vendre à bas prix, par JOHN HAYMAN & CO,
78, rue Poydras, et 11, Magasins Rouges, 3me Municipalité. 11sept

CENDRES DE SODA—[illegible] barriques, à vendre par JOHN HAYMAN & CO,
78, rue Poydras, et 11, Magasins Rouges, 3me Municipalité. 11sept

AUX HABITANS—Chaux de marbre de Girardeau en grande barils très convenable à la fabrication du sucre, à vendre par JOHN HAYMAN & CO,
78, Poydras, et 11, Magasins rouges, 3e Municipalité. 7sept

CHAUX—1000 barils chaux fraiche de Thomaston, en débarquement du brick Meternich, à vendre par JOHN HAYMAN & CO,
78, Poydras, et 11, Magasins Rouges, 3e Municipalité. 7sept

CHAUX DE MARBRE de Philadelphie, en barils et barriques contenant 2 barils, à vendre par JOHN HAYMAN & Co,
78, rue Poydras et 11, Magasins Rouges, 3me Municipalité. 7sept

SUCRE de la Havane—204 caisses sucre brun, jaune et blanc, en debarquement de la barque Courier, à vendre par L. CANTIN,
12 sept 73 rue Magasins.

SUCRE de la Havane—[illegible] caisses blanc et brun, [illegible] en débarquement de la barque Courier, à vendre par [illegible]

SARDINES—[illegible]

[illegible]

BANQUE DE CITÉ.
Nouvelle-Orléans, 1er septembre 1848.
LA Direction de cette institution a, ce jour, déclaré un dividende de QUATRE POUR CENT sur les profits des derniers six mois, payable aux Actionnaires ou à leurs représentants légaux à dater du lundi 11 du courant. E. J. PALFREY,
2s Caissier

Direction des Ecoles Publiques de la Municipalité No. Un.
AVIS public est par le présent donné que la direction des Ecoles publiques de la Municipalité No Un, nommera jeudi 14 septembre prochain, une Principale pour l'école des demoiselles du Cinquième District.
Par ordre: Jn. REYNES, Secrétaire.
9sept

DEMANDE.—Une Dame ayant une grande expérience de l'enseignement et une excellente méthode désire trouver une situation de professeur dans une famille. Elle peut enseigner tout ce que comporte une éducation solide. Elle offre les recommandations les plus respectables.
S'adresser au Dr Zehender, à Lafayette, encoignure Hampton et Levée; ou à Mlle S. A., Hôtel Bailey, à Biloxi. 30 aout

ON demande un bon vendeur de marchandises, connaissant parfaitement la partie et parlant français et anglais. S'adresser par la poste à la lettre F, No 45. 7 sept

AVIS.
RECU par le navire Rialto, arrivé du Havre, un assortiment complet de médicaments, produits chimiques &c., parmi lesquels se trouvent les articles suivants:
Irrigateur du Dr. Eguisier, ou seringue pompe se mouvant comme une pendule, et fonctionnant seule après cela. Seringue pompe de Leiprs, fonctionnant seule également, mais dont le mécanisme diffère totalement de celui du Dr. Eguisier.
Ecorce de racine de grenadier,
Racine de garance fraiche,
Extrait sec de Monésia,
Idem id. Cain[illegible],
Calomel à la vapeur,
Poudres purgatives d'Irroé, véritables,
Chlores en cristal pour se baigner,
Fécule de pommes de terre très fraiche,
Poudre de lycopode pour les enfans,
Scabieuses et merelle noire, &c. &c.
A. A. FEYGUENE,
12 sept—3f 162, rue Royale.

LES personnes qui ont des réclamations contre la succession E. V. Jourdain sont invitées à les faire, et celles qui doivent sont priées de payer entre les mains de l'un des exécuteurs.
J. U. LAVILLEBEUVRE, }
AD. BLONDEAU, } Exécuteurs.
J. B. JOURDAIN, }
5 sept—4 1pe au No. 80, rue du Canal

Docteur J. Baron Clements.
CABINET—Rue de la Levée, près l'encoignure de la rue Jackson, à côté de la pharmacie de M. Brebion. 21 juin—6m

Barbier demandé.
UN bon barbier peut trouver immédiatement de l'emploi, en s'adressant chez M. Dubuisson, encoignure Dumaine et Condé. Il est inutile de se présenter si l'on n'est pas capable. 6 sep

CHANGEMENT DE DOMICILE.
J. LEVOIS a l'honneur de prévenir les marchands de la ville et la campagne qu'il a transporté son magasin rue de Chartres, No. 47, auprès[illegible]. 1sept—15f

COSTA & Co,
SUCCESSEURS DE G. JORDA,
Importeurs de produits de la Havane,
ONT constamment en mains un assortiment général de CIGARES, SUCRE et CAFE, qu'ils vendront aux prix les plus bas du marché.
8aout—1an Front Levée, No 5.

VIN ROUGE en caisses—150 caisses vin rouge ordinaire, St-Estèphe;
100 caisses vin rouge ordinaire, St-Julien;
50 do vin blanc Haut-Sauterne;
30 barriques vin rouge St-Julien;
30 do do Pauillac Médoc, vieux;
15 barils vin blanc Haut-Sauterne, vieux,
40 caisses vin Muscat.
A vendre par B. TALAMON,
20juil 108, rue Royale

Beurre, Cigares, et Café.
508 caisses sucre blanc et brun.
30 sacs café.
700 milliers cigares de la Havane 1re qualité, en débarquement du brick Salvadora et à vendre au plus bas prix par COSTA & Co.,
1er sept. 5, Front Levée.

EAU-DE-VIE.—A vendre par le soussigné 20 quarts de pipes cognac de J. J. Dupuy, âme preuve.
4 demi do do do do
[illegible] de pipes cognac de la marque Rasteau Charruyer.
3 demi do do do do
RAYMOND CAHUZAC,
24 aout 34, Vieille Levée.

CHAMPAGNE de la marque "Ducal Grape" et Couronne, constamment en mains et à vendre par RAYMOND CAHUZAC,
24 aout 34 rue Vieille Levée.

VIN, etc.—En débarquement du navire Alpine, de Bordeaux,
20 caisses de 12 bouteilles, vin vieux Currier et [illegible].
4 barriques vieux vin même marque.
34 do do do do.
25 caisses [illegible] au baume, à vendre par RAYMOND CAHUZAC,
24 aout 34 rue Vieille Levée

A[illegible] Brunetton & [illegible], reçus par les derniers arrivages, à vendre par RAYMOND CAHUZAC,
24 aout 34 Vieille Levée

VIN en caisses—600 caisses de la marque Margaux, à vendre en magasin par RAYMOND CAHUZAC,
24 aout 34 rue Vieille Levee

VIEUX RHUM—2 barriques vieux rhum de la Jamaïque de 1845, à vendre par J. F. BERCIER & Co.
24aout 54, Vieille Levée

CHAUX de Thomaston.—1,000 barils chaux de Thomaston, à vendre par J. F. BERCIER & Co,
24aout 54, Vieille Levée

GOUDRON BRAI RESINE—1,000 barils, à vendre par J. F. BERCIER & Co,
24aout 54, Vieille Levée

20 caisses kirchenwasser, à vendre par MARTIAL PEYRET & Co,
14 aout—10f 27, rue St Louis.

50 paniers Champagne en demi et grandes bouteilles, à vendre par MARTIAL PEYRET & Co,
14 aout 27, rue St Louis

30 caisses fruits à l'eau-de-vie, à vendre par MARTIAL PEYRET & Co,
14 aout 27, rue St Louis.

50 caisses fruits au sirop et au jus, à vendre par MARTIAL PEYRET & Co,
14 aout 27, rue St Louis.

20 caisses Vermouth, à vendre par MARTIAL PEYRET & Co,
14 aout 27, rue St Louis.

50 caisses absinthe, à vendre par MARTIAL PEYRET & Co,
14 aout 27, rue St Louis.

EN débarquement du brick Tidi, de la Havane, 9 barils gelée de Goyave et Marmelade, en petites boîtes, à vendre par LABORDE & XIQUES,
21 aout 31, Commune.

CONFITURES de la Havane, à vendre par LABORDE & XIQUES,
21 aout 31, Commune.

CHANGE sur la Havane, à vendre par LABORDE & XIQUES,
2aout 31, rue Commune.

SUCRE blanc de la Havane, en magasin et à vendre par LABORDE & XIQUES,
21 aout 31, rue Commune.

CIGARES—Un grand assortiment des marques les plus célèbres de la Havane, toujours en main et à vendre par LABORDE & XIQUES,
21aout 31, Commune.

MIEL blanc de la Havane, en barillets, à vendre par LABORDE & XIQUES,
21aout 31, rue Commune.

INDIGO—Quelques surons indigo de Guatemala, à vendre par LABORDE & XIQUES,
21 aout 31, rue Commune.

BISCUITS—300 barils à vendre par C. J. WHEELER,
9 sept 5, Bank Place.

POIVRE—300 sacs, à vendre par G. J. WHEELER, courtier,
1er aout No 5, Exchange Place.

SACS DE PITRE neufs et de seconde main à vendre par C. J. WHEELER, courtier,
21 aout No 5, Bank Place.

SUCRE—235 caisses sucre blanc en débarquement du brick P. Soulé, de la Havane, à vendre par TROISGROS & LAMPRE,
19aout 96, Vieille Levee.

CAFE—406 sacs café St-Yago, en débarquement du brick P. Soulé, à vendre par TROISGROS & LAMPRE,
19 aout 96, Vieille Levée.

CIGARES Regalias, de la Havane, à vendre par TROISGROS & LAMPRE,
19 aout 96, Vieille Levée.

MELASSES—60 barils melasses de muscovado, en débarquement du brick P. Soulé, à vendre par TROISGROS & LAMPRE,
19 aout 96, Vieille Levée.

SUCRE—[illegible] caisses sucre brun, jaune et blanc, de la Havane, à vendre en magasin, par TROISGROS & LAMPRE,
19 aout 96, Vieille Levée.

DAME-JEANNES françaises—1000 damejeannes de 5 gallons.
100 damejeannes de 3 gallons, en débarquement du navire Lyons, du Havre, et à vendre par NUMA LACOSTE,
5jn 147, rue Royale

TOILE A VOILE DE COTON, numéros assortis pour tentes, voiles et prélats, à vendre par LEOPOLD JEANNET,
16jn 22, rue St-Louis.

ALCOOL—98 barils en débarquement du steamer Pike No. 8, à vendre par NATHAN JARVIS & CO,
16juil Encoignure Magasins et Commune.

LE soussigné offre à vendre au drawback:
10 pipes Cognac 4ème preuve,
100 douzaines chemises de Bordeaux,
100 paniers d'huile de Bocignlopi.
D. LANATA,
26 aout 9 et 10, rue Jefferson.

4000 livres graisse de Lyon, à vendre par J. & J. TARDOS,
25 aout 15, Conti.

CHAUX—1000 barils chaux fraiche de Thomaston, à vendre par ALF. KEARNY & Co,
12aout 28, rue des Magasins.

BOTTES, SOULIERS ET BROGUES—[illegible] caisses en déchargement du navire Grenada, à vendre par R. G. DOBBS, 28, rue de la Douane.

BOTTES, SOULIERS ET BROGUINS [illegible] navires Alleghany, Oregon, et [illegible] Tudor, compose un assortiment complet pour la ville et la campagne, et en magasin, à vendre par [illegible]
30 Juin

ECRITURE.
[illegible]

[illegible]

LIGNE D'OMNIBUS DE LAFAYETTE ET NOUVELLE-ORLEANS.
HART THOMAS & Co. informent le public que les départs de leurs voitures auront lieu à dater de ce jour, comme suit:
De la rue Jackson, Lafayette:
Première voiture, à 6 heures A. M.
Dernière do à 6 do P. M.
De la rue du Canal:
Première voiture, à 6 1/2 h. A. M.
Dernière do à 8 1/2 h. P. M.
Departs du bas de la ville:
De la Presse à Coton d'en bas, 2me Municipalité.
Première voiture, à 6 heures A. M.
Dernière do à 7 3/4 h. P. M.
De la rue du Canal:
Première voiture, à 6 1/2 h. A. M.
Dernière do à 8 1/2 h. P. M.
Il n'est pas permis de fumer dans les omnibus lors qu'il y a des dames.
Billets à vendre au No. 32, rue des Magasins.
2e mars—1an

Pompes.—Appareils pour les Bains et les Glacières.
JOHN McCARTY, plombier, No 134 rue du Camp, Nlle-Orléans, vient de recevoir un grand assortiment de robinets en cuivre de différentes grandeurs; pompes de force, pompes à bière, etc., etc.; ustensils de cuisine, tubes à bains, installations de bains à douches. Réparations et posage de tuyaux de plomb, ainsi que toute autre espèce d'ouvrage dans sa ligne; réparations pour navires et bateaux à vapeur faites en peu de temps; tous les ordres seront remplis dans le plus bref délai à des PRIX MODÉRÉS. 22 m—a

Champagne Cordon Rouge Prince de Metternich.
LES soussignés, seuls agents aux Etats-Unis pour cette marque favorite de la maison Jacquesson & fils, de Châlons-sur-Marne, seront à l'avenir constamment approvisionnés de ces excellents vins en grandes et demi-bouteilles, qu'ils offrent en vente à des prix très modérés.
Le CORDON ROUGE est garanti contre le coulage, chaque bouchon étant protégé par une capsule de zinc et maintenu par deux fils de fer galvanisés, méthode nouvellement employée par cette célèbre maison pour ses qualités supérieures.
Les consommateurs sont priés de ne pas confondre notre CORDON ROUGE avec les autres marques du même nom; le véritable CORDON ROUGE PRINCE DE METTERNICH portera toujours le nom de MM. Jacquesson & fils sur le bouchon.
CH. MAILLOT & Co,
7 juin—6m No 22, rue Gravier.

J. B. BOURBON
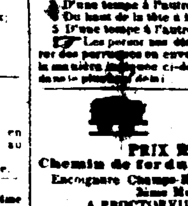
COIFFEUR, rue St-Charles, No 64, en face de l'église de Rev. M. Clapp, Manufacture de perruques; toupets en tulle, cheveux, bandeaux, nattes, frisettes et cachepeignes. Manière de prendre la mesure pour une perruque:
1 Tour de la tête 21 pouces,
2 D'une oreille à l'autre, 00.
3 D'une tempe à l'autre, 00.
4 Du haut de la tête à la naissance du cou, 00.
5 D'une tempe à l'autre, 00.
Les personnes désignées pourront se procurer des perruques en envoyant leur mesure, prise de la manière indiquée ci-dessus; elles seront servies dans le plus bref délai.
8nov—a

PRIX REDUITS.
Chemin de fer du golfe du Mexique.
Encoignure Champs-Elysées et Bons-Enfans, 3ème Municipalité.
A PROCTORVILLE—Lac Borgne.
Distance, 27 milles.
Prix du voyage: à partir du 25 août, 50 cents; en fiacre et enclaves: 25 do.
ARRANGEMENT D'ETE.
Départs de la ville.
A 6 heures A. M. A 12 heures M.
A 9 heures A. M. A 6 heures P. M.
Départs du Lac Borgne.
A 5 heures et demie A. M. A 1 heure P. M.
A 8 heures et demie A. M. A 7 heures P. M.
Restaurant et Hôtel à Proctorville, Lac Borgne, tenu par M. Fernando Sanchez, Wm. Trees et autres.
Le steamer anglais touche à l'Ile-aux-Vaisseaux le 1er de chaque mois, en allant à la Vera Cruz, et le 20 ou 21 lors de son retour pour la Havane et l'Angleterre. 23 aout

JOURNAL DES CONNAISSANCES MEDICO-CHIRURGICALES—Quinzième Année. Le 2me No (15me année) du Journal des Connaissances Medico-Chirurgicales vient d'être reçu. On souscrit chez VOR. HEBERT,
1er sept 149, rue de Chartres.

JOURNAL DES DEMOISELLES—Seizième Année.—On souscrit chez VOR. HEBERT, libraire,
18 mai 149, rue de Chartres.

ECHO DES FEUILLETONS.—La huitième année de l'Echo des Feuilletons est en publication. On souscrit chez Vr HEBERT, Libraire,
18 mai 149, rue de Chartres.

BOUCHONS—60,000 bouchons ordinaires en sacs de 500 et de 1,000.
15,000 bouchons longs dito en balles et en sacs de 500, à vendre par B. TALAMON,
31mai 108, rue Royale

CHAUX—1500 barils chaux fraiche calcinée des carrières du Cap Girardeau, constamment à vendre par P. H. MONSSEAUX,
5juin Vieux Bassin, au Marble-Yard.

VIN BLANC Haut Sauterne.—50 barils en débarquement du navire Cato, de Bordeaux, à vendre par A. CARRIERE,
21jn 34, rue Vieille Levée.

VIN ROUGE SUPERIEUR—8 barriques vin de Médoc, en débarquement du navire Cato, de Bordeaux, à vendre par A. CARRIERE,
21jn 34, Vieille Levée

ALCOOL—10 barils alcool de New York, 94 p. 100, à vendre par P. CUSACHS,
25 jn encoig. Condé et St Philippe.

A VENDRE par les soussignés:
20,000 cigares, regalias, demi-regalias et mil-[illegible].
[illegible] J & J TARDOS, 15 Conti

MOUCHOIRS DE MADRAS et de Venapollam nouveau patron—10 caisses venant d'arriver et à vendre par HARROD, DARLING & Co,
21jn—4 69, rue Commune

A VENDRE—Un million de briques de qualité supérieure, que nous livrerons soit à la briqueterie soit en ville, au plus bas prix du marché. WYLIE & BUANA,
16juil 98, Vieille Levée

TABAC—285 balles vuelta de abajo, et Cuba pour capes et tripes, en magasin et en débarquement à vendre par TROISGROS & LAMPRE,
19 aout. 96, Vieille-Levée.

CAFE.—Fin vert de la Havane, à vendre par LABORDE & XIQUES,
2aout 31, rue de la Commune.

VIN de Bourgogne et Madère.—50 caisses vin de Bourgogne supérieur de Chambertin, 50 gallons vin Madère, à vendre par NUMA LACOSTE,
17 aout 147, rue Royale.

20,000 BRIQUES ANGLAISES—80 paquets de tôle, en débarquement du navire Jan. Cummings, de Liverpool, à vendre par S. MASPEREAU & Co,
30 mai No 22, rue Condé.

TOILE D'EMBALLAGE—500 pièces toile d'emballage du Kentucky, à vendre par C. J. WHEELER, courtier,
1 aout No 5, Bank Place.

JAMBONS, EPAULES ET PLATS-COTES—100 barriques, à vendre par JOHN O. WOODRUFF & CO,
20juil 25, rue des Magasins

PORC ET MESS PRIME—300 barils, à vendre par JOHN O. WOODRUFF,
26 juil 25, Magasins

BRIQUES A FEU anglaises—7500 briques à vendre par C. J. WHEELER,
21 sout 5, Bank Place.

SEL—1,000 sacs sel fin de Liverpool, pour clore une consignation, à vendre par C. J. WHEELER, courtier,
21 aout No 5, Bank Place.

500 demi-boîtes sardines, à vendre par MARTIAL PEYRET & Co,
14 aout 27, rue St. Louis.

COGNAC Pellevoisin, foncé en couleur:
12 demi-pipes 4ème preuve,
51 quarts pipes 4ème do.
120 barils 4ème preuve.
Couleur pâle:
27 demi-pipes 4ème preuve,
43 quarts do do do
53 barils 4ème preuve,
10 do vieux Cognac 1828, dans les magasins de la Douane, à vendre par TH. BAILLY BLANCHARD & Co,
Agents de MM. Pellevoisin aîné & Co. de La Rochelle,
14 aout—1m 20, rue de la Douane.

30 Balles Indiennes françaises, desseins nouveaux de la fabrique de Dollfus Mieg & Co, de Mulhouse, [illegible] par l'écheck, et convenable pour la [illegible], à vendre par TH. BAILLY BLANCHARD & Co,
14 aout—1m 20, rue de la Douane.

Université de la Louisiane.
DÉPARTEMENT ACADÉMIQUE.
G. O. ANTHON, A. M. PRINCIPAL,
[illegible] ASSISTANS.
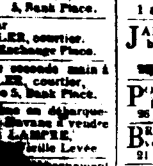
CETTE institution rouvrira le 1er novembre prochain.
Elle est divisée en un département élémentaire d'anglais et de commerce, et de classique. Dans le département élémentaire, les jeunes élèves seront reçus; on leur enseignera les élémens d'une éducation anglaise et de celle de [illegible] passeront, à une époque convenable, dans les plus hautes classes.
On peut obtenir le programme du cours d'études chez les principaux libraires.
27 juin—1sep—1f

Graines [illegible]
Garanties être de la [illegible]. Le soussigné vient de recevoir de [illegible] Landreth, à Philadelphie, les graines ci-après, savoir:
Choux et laitue, assortis, chicorée.
Epinard à feuilles rondes
Navets assortis, poireaux, d'Ecosse,
Panais, pois [illegible], etc., etc.
Le tout à vendre à meilleur marché que partout ailleurs en ville. WM. [illegible],
19 aout No. 11 rue Commune

[illegible]

NOUVEAU PROCEDE
Pour la [illegible] [illegible] [illegible]
EAU DE VICHY, Eau de Seltz, Eau de Barèges [illegible], limonades, etc. etc.
[illegible] ens. Orléans et Dauphine